97B293

"VENTECH"

Société anonyme au capital de 310 000 €

Siège social : PARIS (75007) – 5/7, rue de Monttessuy

410 316 699 RCS PARIS

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
I M R
16 ... 2003
N° DE DEPOT 66679

CONSEIL DE SURVEILLANCE
DU
26 FEVRIER 2003

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an deux mille trois, le vingt-six février à 10 heures 30, le Conseil de Surveillance de la société "VENTECH", s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de l'activité au cours du 4ème trimestre 2002 ;
- Examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2002 arrêtés par le Directoire, ainsi que du rapport de gestion ;
- Questions diverses.

Assistent à la réunion et ont émargé le registre des présences :

- Monsieur Jean DUHAU, Président du Conseil de Surveillance,
- Monsieur François BERNARDEAU, Membre du Conseil de Surveillance,
- Monsieur Jean de SEVERAC représentant la société NATEXIS PRIVATE EQUITY, Membre du Conseil de Surveillance.

Sont également présents :

- Monsieur Alain CAFFI, Président du Directoire,
- Monsieur Eric HUET, membre du Directoire,
- Monsieur Alain MAIORE, membre du Directoire.

Le Cabinet DELOITTE TOUCHE THOMATSU AUDIT, Commissaire aux Comptes régulièrement convoqué, absent, est excusé.

Le Conseil, réunissant la présence effective de la moitié au moins de ses membres, peut valablement délibérer.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean DUHAU, Président.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

- **Démission de Monsieur Yves ROUCAUD de ses fonctions de membre et de Vice-Président du Conseil de Surveillance.**

Préalablement à la tenue de la réunion, Monsieur Jean DUHAU informe les membres du Conseil de Surveillance de la démission de Monsieur Yves ROUCAUD de ses fonctions de Vice-Président et de membre du Conseil de Surveillance à compter du 6 février 2003.

Le Président rappelle au Conseil qu'il a la possibilité de procéder au remplacement du membre démissionnaire par une cooptation, le nombre de membres du conseil de surveillance toujours en fonctions étant de trois.

Par ailleurs, il précise que le nombre de membres du Conseil de Surveillance toujours en fonctions, étant égal au minimum statutaire, il est possible de ne pas pourvoir au remplacement de Monsieur Yves ROUCAUD.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de ne pas procéder au remplacement du membre du Conseil démissionnaire comme il en a la possibilité.

Puis le Président donne la parole à Monsieur Alain CAFFI qui expose au Conseil que le Directoire a décidé d'inclure à l'ordre du jour de l'assemblée, la démission d'un membre du Conseil de Surveillance afin de soumettre aux actionnaires le non-remplacement du membre du Conseil démissionnaire.

Les membres du Conseil de Surveillance donnent leur accord sur cette proposition.

- **Nomination d'un nouveau Vice-Président du Conseil de Surveillance**

Le Président expose ensuite qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement du Vice-Président démissionnaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur François BERNARDEAU en qualité de Vice-Président du Conseil de Surveillance, pour la durée de son mandat de membre du Conseil de Surveillance, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle en 2004, appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos en 2003.

III – <u>QUESTIONS DIVERSES</u>

Le Président informe les membres du Conseil de Surveillance de la démission de Monsieur Andréas GALL de ses fonctions de membre du Directoire à compter du 21 Février 2003.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de fixer à trois le nombre des membres du Directoire et en conséquence de ne pas pourvoir au remplacement du membre démissionnaire.

*
* *

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11 h 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par le Président et les membres du Conseil de Surveillance présents.

Pour extrait certifié conforme